

COMPTE RENDU

Séance du 26 mai 2016

20 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 26 mai deux mil seize à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Michel SUPPLY, Maire.

Présents : M. WAVREILLE Bernard, M. COUSINA Denis, M. DELORME Joël, Mme COUSINA Lydie, Mme JEANNEY Laurence, Mme MARIAGE Sandrine, Mme KIEFFER Caroline, M. TROUSSET Jean-Philippe.

Absent excusé : M. MOULINET Marcel

Date de convocation : le 19 mai 2016.

M. Bernard WAVREILLE est nommé secrétaire.

Le procès verbal de la séance du 31 mars 2016 n'appelle aucune observation.

I. DELIBERATIONS

➤ Délib n° 18/2016 Mise en œuvre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale : notification de dissolution du Syndicat Intercommunal des eaux de la Garenne (SIEG)

Le Maire expose à l'assemblée que la loi du 7 août 2015 dite loi « NOTRe », portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dernier volet de la réforme territoriale engagée en 2014, a pour objectif affiché de rationaliser l'organisation administrative et institutionnelle dans les territoires, tout en permettant un meilleur exercice des compétences et des missions qui sont dévolues, de par la loi, aux collectivités territoriales, comme aux échelons déconcentrés de l'État sans méconnaître, pour les uns et les autres, la nécessité nationale, de rationaliser les coûts de fonctionnement et d'intégrer les projets d'investissement dans une logique de territoires plus étendus, dans un contexte budgétaire contraint par la perspective du respect des critères de convergence que la France devra respecter à très court terme avec un déficit public à 3% du PIB.

Prolongeant la loi de « Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles » du 27 janvier 2014, la loi NOTRe, entre autres objectifs, prévoit également d'améliorer l'organisation territoriale, en incitant les regroupements de collectivités à fiscalité propre. Afin de préfigurer les contours de ce que pourront être ces regroupements, la loi prescrit pour le 31 mars 2016 au plus tard, l'établissement d'un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Ce dernier a été arrêté le 30 mars dernier après une procédure de consultation des différentes communes, EPCI et Syndicats concernés par les propositions de ce document et après examen du projet de schéma par les membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de la Marne. Le schéma prévoit la dissolution du SIEG.

Conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi NOTRe précitée, le préfet notifie son intention de dissoudre le syndicat au président de celui-ci afin de recueillir l'avis du comité syndical, ainsi qu'aux maires de chacun des membres du syndicat afin de recueillir l'avis du conseil municipal. L'organe délibérant dispose d'un délai de 75 jours pour se prononcer par délibération à compter de la notification du courrier du préfet sur la dissolution du syndicat.

A défaut de délibération dans ce délai, l'avis de l'organe délibérant sera réputé favorable.

Le Maire propose donc aux membres du Conseil de donner leur avis sur le projet de dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Garenne.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe),
Considérant le nouveau projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le Préfet et les amendements adoptés par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale les 7, 18 et 25 mars 2016,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré par 9 voix pour,

Refuse à la majorité absolue la dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Garenne aux motifs suivants :

- ✓ la commune souhaite garder ce service de proximité
- ✓ la commune est représentée dans cette collectivité par deux délégués référents
- ✓ les contrats d'affermage sont en cours jusque fin 2018
- ✓ le maintien du prix de l'eau et la maîtrise des dépenses
- ✓ le plan de renouvellement des canalisations du réseau

la continuité des plans d'action pour la protection de la ressource et la qualité de l'eau.

✓ **Délib n° 19/2016 Engagement de la commune pour le « Zéro phyto »**

Mr SUPPLY informe les conseillers que suite à la promulgation de la loi Labbé et notamment son article 68 il sera interdit pour toute personne publique d'utiliser ou de faire utiliser des produits sanitaires pour l'entretien des espaces verts, des voiries, de promenades et des forêts à compter du 1^{er} janvier 2017. Pour les particuliers, les produits phytosanitaires ne pourront plus être laissés en libre service à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Maire ajoute que le SIEG projette des travaux de renouvellement de la canalisation de refoulement qui va de la station de pompage de Gueux vers le réservoir de 800m³ de Gueux/Vrigny. Ce réservoir dessert en eau potable les communes de : Gueux (partiellement), Vrigny, Coulommès-la-Montagne, Pargny-les-Reims, Jouy-les-Reims, Thillois (partiellement) et Ormes (ponctuellement).

Pour ces travaux, le SIEG a sollicité les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Pour cette dernière, les aides pour les travaux sur les réseaux d'eau potable sont soumises à 4 conditions obligatoires dont l'une d'elles concerne le maître d'ouvrage (SIEG) et les communes bénéficiaires des travaux (citées ci-dessus) à savoir que le maître d'ouvrage et les communes bénéficiaires sont engagés dans une démarche avec un objectif « zéro phyto » pour les espaces publics dont il assure la gestion.

Pour les communes bénéficiaires des travaux liés à la demande d'aide, le maître d'ouvrage doit présenter les délibérations, ou autres justificatifs, indiquant l'engagement de ces communes dans une démarche avec un objectif « zéro phyto ». Si le maître d'ouvrage ou les communes bénéficiaires n'utilisent aucun produit phytosanitaire, ils devront juste fournir une attestation.

Le Maire propose donc à l'assemblée de prendre une délibération en ce sens.

Vu la loi de transition énergétique pour la croissance verte adoptée le 27 juillet 2015,

Vu la loi Labbé du 6 février 2014 et notamment l'article 68,

Considérant les préconisations des lois Grenelle I et II de l'environnement,

Considérant les préconisations de la loi de transition énergétique et du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sur les méthodes alternatives aux produits chimiques,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

le Conseil Municipal s'engage à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces publics dont il a la gestion, voire de les supprimer quand cela est possible en utilisant des méthodes alternatives.

➤ **Suppression de postes**

Mr SUPPLY précise que suite à la délibération portant modification du tableau des emplois communaux datant du 28 janvier dernier, le centre de gestion a émis un avis favorable à la demande de suppression des postes :

- d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à raison de 35h hebdomadaires
- d'adjoint technique de 1^{ère} classe à raison de 35h hebdomadaires.

à compter du 1er mai 2016.

➤ **Délib n° 20/2016 Retrait de la délibération N° 27/2015**

Le Maire précise qu'une délibération avait été prise pour acheter la parcelle cadastrée AA 140 d'une contenance de 25m² et située le long de la propriété de la famille BOUCHARD WALBAUM (rue du Four). Or il s'avère que le terrain a déjà fait l'objet d'un acte de vente sous forme administrative le 6 février 1992, comme en témoigne le courrier des hypothèques reçu par le notaire de Tinqueux. Le souci se situe donc au niveau du cadastre qui n'a pas été mis à jour.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le Maire,

Décide à l'unanimité,

De retirer la délibération N° 27/2015 du fait de l'acte de vente signé en 1992,

et précise qu'il faudra mettre à jour les documents du cadastre.

➤ **Délib n° 21/2016 Régularisations foncières avec SANEF**

Mr SUPPLY rappelle qu'un accord de principe avait été donné le 30 mars dernier pour constater la délimitation du domaine public autoroutier et plus particulièrement sur les terrains acquis par la SANEF pour le rétablissement des voiries à remettre à titre gratuit dans le domaine public communal d'Ormes.

Il précise que maintenant une délibération doit être prise par le conseil.

Le maire informe le conseil que, SANEF, Concessionnaire de l'autoroute A4 souhaite régulariser la situation domaniale des terrains à remettre à la commune. L'avis du conseil est demandé sur le projet de plan de délimitation du DPAC (Domaine Public Autoroutier Concédé) où figurent les terrains à remettre par SANEF à titre gratuit à la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ émet un avis favorable au projet,
- ✓ autorise la réintégration des terrains concernés dans le domaine communal
- ✓ et précise que le tableau vert des voiries communales devra être mis à jour.

➤ **Délib n°22/2016 Remboursement anticipé du prêt Caisse d'Epargne contracté pour les travaux rue du Dresfervuoin.**

Le Maire rappelle qu'en 2009 un prêt de 300 000 € avait été consenti à la commune par la Caisse d'Epargne pour réaliser les travaux d'aménagement de la rue du Dresfervuoin.

Sachant qu'au 1^{er} janvier 2017, la commune d'Ormes sera intégrée à la communauté urbaine du Grand Reims qui va reprendre la compétence voirie,

Considérant que le capital restant dû est de 57 954.60 €,

Considérant l'état des finances de la commune,

Considérant le montant de l'indemnité à verser,

Considérant le montant des intérêts dus,

Les membres du conseil

Décident à l'unanimité,

De procéder au remboursement par anticipation du prêt Caisse d'Epargne DUO

Et précisent que les crédits seront portés au budget 2016.

✓ **Délib n°23/2016 Lancement de l'appel d'offres à candidatures pour la maîtrise d'œuvre de la construction de la future salle polyvalente**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un projet de construction d'une salle polyvalente est toujours d'actualité. Il précise que la commune avait déjà validé le programme fonctionnel ainsi que les fiches d'espaces et les spécifications techniques sous l'assistance à maîtrise d'ouvrage du cabinet AGENCIA. Il propose de lancer l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, l'article L 2311-2,

Considérant le projet de création d'une salle polyvalente,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Adopte le programme fonctionnel établi par le cabinet AGENCIA,
- Autorise le Maire à lancer l'avis d'appel public de concurrence pour la maîtrise d'œuvre et à signer après avis de la commission d'appel d'offres, les marchés à intervenir avec l'entreprise adjudicatrice.

✓ **Travaux de viabilité du Lotissement**

Bernard WAVREILLE fait le point sur l'avancement des travaux de viabilité. Ils ont démarré le 2 mai 2016 et leur durée est estimée (hors intempéries) à 7 semaines.

Les trottoirs Rue de Thillois ont été refaits en bétons désactivés.

Le poteau incendie a été posé. La station de refoulement devrait être posée semaine 22. La tranchée des réseaux profonds depuis la station de refoulement jusqu'aux points de raccordement est en cours.

Le maire précise que sur les 6 parcelles, 1 est vendue et 3 sont réservées. Il est décidé d'installer des panneaux pour informer les personnes extérieures au village de la vente des terrains.

✓ **Procédure de révision du PLU**

Denis COUSINA fait le point sur la réunion publique du 28 avril dernier à laquelle une vingtaine de personnes a assisté. Après avoir présenté les grandes lignes du diagnostic ainsi que le projet d'aménagement et de développement durables, Mr ANDRADE, de l'agence d'urbanisme, a fait part des objectifs de développement de la commune. Les élus ont ensuite répondu aux questions des habitants.

Il ajoute que les membres du conseil ont été destinataires d'un courrier de la part de la famille CACHET sollicitant une modification simplifiée. Une réponse sera adressée prochainement.

Une prochaine réunion publique aura lieu à la fin du deuxième semestre 2016.

La prochaine réunion de travail sur le zonage se fera lundi 27 juin 2016.

3 QUESTIONS DIVERSES

✓ **Consultation en vue de la réalisation d'ouvrages électriques par ERDF**

Conformément au décret N° 2015-1823 du 30 décembre 2015, ERDF demande l'avis de la commune concernant des travaux d'alimentation HTA de la clinique de Bezannes et de restructuration du réseau HTA. La commune n'a pas d'observation à formuler.

✓ **Courrier JNC**

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier demandant l'acquisition du chemin (Chemin de Gueux à Reims) longeant le fonds de la parcelle de la part de la société JNC située dans la Zone des Blancs Fossés. Les membres du conseil donnent leur accord de principe pour vendre la partie du chemin à cette société, au même prix que pour la vente réalisée avec la SCI ROND POINT D'ORMES et précisent que les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

✓ **Travaux dans le local POMPIERS**

Le devis de l'entreprise de maçonnerie LORIN pour des travaux de réfection et d'isolation du local est accepté pour 6 903.78 € HT soit 8 284.54 € TTC.

✓ **Travaux de signalisation Rue de la Forge**

Les travaux de marquage au sol rue de la Forge sont acceptés pour un montant de 1 015.20 € TTC. Ils seront exécutés par T1.

✓ **Travaux de voirie**

Le devis de réfection des enrobés (suite aux travaux d'étanchéité réalisés) de la cour de l'école est accepté pour un montant de 1 998 € HT soit 2 397.60 € TTC, et celui de réparation de chaussée Rue de Pargny est accepté pour 1 632. € TTC. Ces travaux seront réalisés par CTP.

✓ **Future intercommunalité : Grand Reims**

Mr SUPPLY précise que suite aux réunions sur la thématique des différentes compétences et notamment celle traitant de la compétence voirie, une prochaine réunion aura lieu le 24 juin 2016 sur le thème de la gouvernance et sur le projet de territoire.

✓ **Recensement de la population**

Le Maire informe les conseillers de l'enquête sur le recensement de la population ormoise en 2017. La campagne se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017. Désormais chaque personne recensée pourra répondre aux questionnaires par internet. La secrétaire de mairie est nommée coordonnateur.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h.

Séance du 26 mai 2016

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
18/2016	Intercommunalité	Avis sur dissolution du SIEG	17
19/2016	Environnement	Engagement zéro phyto	18
20/2016	Acquisitions	Retrait de la délibération N° 27/2015	19
21/2016	Acquisitions	Régularisations foncières avec SANEF	19
22/2016	Finances	Remboursement anticipé prêt voirie	20
23/2016	Marché public -MOE	Lancement appel d'offres MOE salle polyvalente	23